

Liberté (général)

L'article Liberté (général) traite de la liberté aux sens (1) & (2) listés plus bas.

Pour les sens (3, 4, 5), voir plus bas Liberté (métaphysique).*

Pour les sens (6, 7, 8, 9), voir encore plus bas Liberté (politique).*

La section Liberté (annexes) traite des points importants qui s'intègrent mal à une définition.*

1. état de non contrainte, pouvoir d'agir sans contraintes
2. pouvoir d'agir sans contraintes étrangères ou extérieures
3. pouvoir propre à l'homme d'être cause 1^{ère} de ses actes et de choisir entre bien et mal
4. pouvoir d'être cause première d'un acte, d'initier une chaîne causale
5. corrélat psychique des pouvoirs (3) & (4)
6. condition de l'homme qui n'est pas esclave
7. possibilité d'action reconnue à un individu par la loi
8. condition d'un pays indépendant des autres, établi en souverain
9. peuple, pays, ou nation qui a adopté la démocratie libérale

Concept d'usage multiple, à la fois dans la langue courante et en philosophie. On dit « libre » des type d'entités diverses, dans des contextes différents, et pour des raisons différentes. Cette situation impose de distinguer plusieurs sens de liberté, et ce de plusieurs façons.

On pourra ainsi distinguer les libertés

- selon les domaines (liberté *politique*, *métaphysique*, &c.),
- selon la nature des individus libres (*chaise*, *homme*, *dieu* libre),
- selon la nature de la liberté en jeu (liberté *objective*, *subjective*¹),
- ou selon d'autres axes (liberté *négative/positive*, &c.).

Et il arrive de plus qu'on doive distinguer au sein de ces divisions (liberté *politique* désigne plusieurs choses).

La complexité du sujet est enfin redoublée par le traitement philosophique de la notion. La philosophie a un long héritage de réflexion sur la liberté, et le concept est au cœur de controverses profondes et durables au sein de la discipline. Le thème considéré comme majeur, et les oppositions sont à la mesure de l'enjeu. Une telle situation se comprend par une restriction et une hiérarchisation des sens de « liberté » en philosophie.

D'une part, la philosophie s'intéresse quasi exclusivement à la liberté en tant que phénomène propre à l'humain (et éventuellement au divin). D'autre part, la discipline ordonne tacitement les types de libertés. La liberté est d'abord un phénomène métaphysique, ensuite un phénomène psychologique ou moral, et enfin, une réalité politique.

Il y a donc un biais disciplinaire lourd dans l'appréhension du concept, et qu'on retrouve dans les dictionnaires. Se rappeler que la liberté est historiquement une notion politique (cf. esclavage) permet de mesurer le retournement opéré par la discipline².

Note que beaucoup des sens de liberté excluent d'emblée les inanimés des êtres pouvant être

1 Cette division se rencontre dans le Dictionnaire des Concepts Philosophique (Blay). Elle n'est pas thématisée dans la plupart des dictionnaires, mais elle me semble essentielle pour saisir clairement la notion.

2 Ce « retournement » est perçu philosophiquement comme une reconnaissance d'un ordre. La liberté métaphysique serait logiquement requise pour que les autres libertés ne soient pas des illusions. v. *infra*.

libres. La liberté n'est possible que pour des êtres susceptibles d'*agir*, d'être *auteurs* d'actes qu'on peut leur imputer légitimement. Bien que les animaux puissent en théorie être pensés libres en ce sens, l'analyse philosophique ne les prend pas en compte³. La tradition juge l'animal incapable de volonté, et guidé mécaniquement par l'instinct. Il est rejeté des entités possiblement libres.

Le thème de la liberté est ainsi centré sur l'humain, même si des considérations théologiques sont importantes⁴. Il est en particulier centré sur l'*individu* ou le *sujet* humain : on ne dit les peuples libres que par métonymie, et la dimension psychologique & subjective est considérée comme fondamentale dans la thématization de la liberté.

Au sens (1), on dit la liberté « absence de contrainte », ou « pouvoir d'agir sans obstacle ». On a là une définition négative centrée sur l'idée d'obstacle : être libre, c'est *ne pas* être empêché dans son action. C'est la définition générale a minima qu'on retrouve dans tous les dictionnaires, mais qui implique immédiatement des précisions.

D'une part parce qu'elle ne précise pas à quoi elle s'applique (les animaux sont-ils *libres*?), et d'autre part parce qu'elle ne détermine pas suffisamment les contraintes (est ce une contrainte pour le chat de ne pas pouvoir s'envoler?).

Au sens (2), depuis (1), « pouvoir d'agir sans contrainte *étrangères* ou *extérieures* ». On pense la liberté en rapport à la *nature* d'un être. Ce qui est lié à la nature d'un être, n'entrave pas sa liberté. Il constitue plutôt cet être comme ce qu'il est et délimite pour lui des possibles.

Ce n'est pas une « contrainte », même si on peut le percevoir comme tel lorsqu'on juge pénible ou négatif certains aspects de sa nature⁵.

Ce qui est extérieur à la nature de l'individu, qui lui est étranger ou externe, est une « contrainte ». Il constitue un obstacle au pouvoir d'agir, de réaliser des possibles. Parler de contrainte *extérieure*, est redondant, mais permet de distinguer ce qui apparaît comme contrainte et ce qui l'est réellement. Devoir manger pour vivre n'est pas une entrave à la liberté de l'homme (contrainte interne, liée à la nature) ; être ligoté en est une. V. Contrainte*

Identifier les contraintes n'est pas toujours évident. Certains éléments apparemment extérieurs à nous ne constituent visiblement pas des « contraintes », sans pour autant être d'emblée perçus comme relatifs à notre nature. Les lois de la nature, les lois logiques s'imposent à nous : elles paraissent subies et extérieures, tout en étant constitutives et essentielles à notre existence.

En ce sens ce qui est *nécessaire* n'est pas une contrainte : notre action n'a aucune prise sur lui. Pire, à supposer qu'on puisse modifier la nécessité, cela se ferait au prix d'un changement profond du réel. En changeant notre nature, on changerait le type d'être que nous sommes, et donc ce qui compte réellement comme « contrainte » pour nous.

Dans une optique différente, le Manuel Terminale d'Alain Renaut fait de la liberté le pouvoir d'agir sans contrainte extérieure à *la volonté*. La liberté tient alors à « pouvoir faire ce que l'on veut ». On peut alors juger que tout ce qui s'oppose à notre *volonté* est « contrainte ». Si volonté est

3 Rappel : Cette fiche est une note personnelle rédigée avant la *ridicule* découverte de l'animal par la philosophie française vers 2010-2012. Elle a été écrite pour correspondre aux attentes d'un concours notoirement rétrograde intellectuellement. Les avis ont pu évoluer depuis (2014).

4 À côté de la liberté humaine, on parle couramment d'une liberté divine. Celle-ci n'est toutefois pas centrale dans le travail du thème. La liberté divine est essentiellement distincte de la nôtre : un Dieu parfait ne saurait avoir un pouvoir commensurable avec le notre. L'époque classique rattache facilement les deux libertés : don de Dieu, marque de lui en nous, la liberté participe à faire de l'homme une créature à part.

5 On perçoit souvent des éléments de notre nature comme contrainte en les comparant à la nature d'autres réalités. Je veux voler par nature, comme l'oiseau peut le faire. Je veux me souvenir de tout, comme un ordinateur. J'aimerais nager aussi bien que si je n'étais pas noir ; ou ne pas avoir les prédispositions génétiques qu'ont les roux, &c.

rapproché de sens ordinaire de « souhait », la liberté sera toutefois très différente de ce qu'on obtiendrait en opposant volonté et souhait/désir/penchant.

Pour les sens (3, 4, 5), voir ci dessous Liberté (métaphysique).*

*Pour les sens (6, 7, 8, 9), voir ci dessous Liberté (politique)**

Liberté (métaphysique)

*Cet article est à combiner avec : Liberté (général) et Liberté (politique)**

3. pouvoir propre à l'homme d'être cause 1^{ère} de ses actes, et de choisir entre bien et mal
4. pouvoir d'être cause première d'un acte, d'initier une chaîne causale
5. corrélat psychique des pouvoir (3) & (4), sentiment de disposer de tels pouvoirs

La philosophie fait de la liberté un concept prioritairement *métaphysique*. La notion a trait à la structure du réel, aux causes premières, et, plus généralement, à la divinité. Elle est ainsi un concept *globalement* métaphysique. Bien qu'il y ait un sens métaphysique *restreint* de « liberté », celui-ci n'est pas premier aux yeux de la tradition.

Le concept classique de liberté n'est toutefois pas *uniquement* métaphysique. Il intègre des éléments *moraux* et *psychologiques*. Il s'insère de plus dans un contexte religieux fort, dont il n'est pas évident qu'il soit indépendant. On a donc un concept complexe, mixte, et dont tous les éléments ne sont pas isolables sans déperdition.

On note (3), le sens décrit plus haut de liberté. Il est particulièrement visible dans les débats sur XVII^e. Descartes pense ainsi la liberté à la fois comme pouvoir d'être cause première de ses actes, pouvoir de choisir le bien du mal, et comme vécu psychologique.

La notion est d'emblée rattachée à la religion : l'homme est libre à l'image de Dieu, mais dispose d'une liberté unique en son genre, car la liberté divine n'est pas commensurable. L'homme est également réellement cause de ses actes, car un Dieu bon ne nous tromperait pas sur la valeur de notre expérience intime.

La liberté est ainsi un concept transversal : son impact est aussi fort en science (causalité, explication du monde naturel), qu'en éthique (responsabilité) et qu'en théologie (pêché, bonté divine). Il n'y a pas des « implications éthiques » du concept de liberté : le concept de liberté est éthique *ab initio*. Il désigne un pouvoir métaphysique d'être cause et responsable de ses actes qui s'étend sur tout le champ de l'action humaine. Un tel pouvoir est ressenti par le sujet : il y a une expérience de la liberté.

La liberté classique est propre à l'homme. Ni l'animal (guidé par l'instinct), ni Dieu n'en disposent. Si on parle souvent de liberté *divine*, celle-ci n'est pas à mettre sur le même plan. Leibniz insistera notamment sur le fait que Dieu ne peut vouloir le mal, ou l'imparfait. Il n'est donc pas apte comme l'homme à choisir le bien du mal : sa nature divine le contraint, par définition, à une liberté qui n'est pas celle de l'homme.

Cette acception de « liberté » rend toutefois l'analyse difficile, et il convient de dissocier les pans de la liberté classique pour l'étudier. La liberté métaphysique *stricte* a ainsi une histoire propre, et se sépare progressivement des aspects moraux au profit de la métaphysique pure. À l'inverse, les vécus psychologiques de liberté montrent une indépendance vis-à-vis de la métaphysique, mais restent moralement importants.

Au sens (4), métaphysique strict, on nomme « liberté » le pouvoir d'être cause première d'un acte, d'initier une chaîne causale en l'absence de toute détermination extérieure. Affirmer la liberté humaine suppose alors de séparer l'action de l'homme du monde naturel régit par la nécessité. S'il existe de la liberté, le déterminisme n'est pas absolu (et le fatalisme est faux).

Baraquin & Godin définissent cette liberté comme « pouvoir d'être à soi-même sa propre cause ». En tant qu'il est à la fois cause (par sa volonté) et effet (par son action), l'être libre peut en effet être dit « cause de soi ». Reste que la formule *causa sui* est d'ordinaire réservée à Dieu, et

qu'un usage appliqué à l'homme peut être source de méprises.

On dit la liberté pouvoir de la *volonté*, et elle est synonyme de Libre arbitre*. La distinction volonté / liberté / libre arbitre peut toutefois être ardue. « Pouvoir de la volonté de choisir sans subir de détermination », le libre arbitre n'est pas nettement autre chose que la liberté métaphysique. La volonté n'étant quant à elle pas toujours clairement définie au sein des dictionnaires.

La principale question liée à la liberté métaphysique est celle de son existence. L'impression subjective d'être libre n'implique pas d'être objectivement libre, et reconnaître une liberté objective à l'homme va contre l'explication ordinaire du réel par la nécessité (loi de la nature, science). Plus exactement, il semble y avoir une *alternative* : ou la liberté est réelle – et l'explication de l'action humaine n'obéit pas aux mêmes principes que celle des faits naturels, ou elle n'existe pas – et les vécus psychiques de liberté sont trompeurs, illusoire. La réponse à cette question produit une longue controverse, parfois dite « liberté contre déterminisme ».

Kant dira que les deux options présentent une cohérence et une crédibilité, tout en étant strictement incompatibles. Il voit là une antinomie de la raison pure : il n'y a de faille logique dans aucun des deux camps, mais le sujet ne peut être tranché au niveau où ils situent le débat. En dépit de l'influence kantienne, la controverse continue (plus faiblement) par la suite. Au XX^e, les découvertes en mécanique quantique relancent partiellement le débat : il y aurait *objectivement* de l'indétermination dans le réel, pourtant déterminé par ailleurs. Concernant une perte d'intensité de la querelle sur la seconde ½ du XX^e, v. plus bas *Liberté (politique)**.

Note que l'importance du débat n'est pas uniquement liée à la valeur accordée en philosophie à la métaphysique. Une origine probable de l'intérêt pour la question est son implication *morale* et religieuse. Si la liberté métaphysique n'existe pas, on ne peut dire l'homme littéralement auteur ou responsable de ses actes. Il est cause seconde, véhicule passif de la nécessité.

La condamnation morale apparaît alors illégitime. La notion de péché semble discréditée : si Dieu n'a pas fait l'homme libre, comment le condamnerait-il pour son action ? Dans un contexte culturel fortement religieux, l'impact perçu des conceptions de la liberté sur l'éthique (et toute la société) pourrait ainsi expliquer l'ampleur du débat.

Au sens (5), la liberté est un phénomène *psychologique*. Elle consiste dans l'impression, ou le sentiment qu'a un sujet de disposer d'un pouvoir de choix sans contrainte. La liberté est ainsi une expérience *subjective*, pensée comme le corrélat de la liberté métaphysique (3) ou (4).

Contrairement à (3) & (4), son existence n'est pas mise en doute. Elle correspond à une expérience commune à tout homme, à partir de laquelle on tend à s'imputer l'origine et la responsabilité de ses actions. La question principale soulevée par la liberté (5) est celle de sa véracité. L'expérience d'un pouvoir de choix est-elle trompeuse, ou signale-t-elle l'existence effective d'un pouvoir de ce type ? Est-elle dépendante ou non de l'existence d'autres libertés ?

La liberté (5) est rarement thématifiée pour elle-même dans les dictionnaires, mais tous y font référence. Elle est plusieurs fois rapportée à la *volonté*, qui est par définition libre en ce sens. La mention de la volonté est toutefois équivoque. V. Volonté*.

Remarque qu'à l'instar de la liberté métaphysique, la liberté éprouvée a une importance en éthique. En tant qu'il fait l'expérience d'un pouvoir de choix, l'homme se sent auteur et responsable de ses actions. Il est ainsi amené à en peser la valeur morale, quoiqu'il en soit du déterminisme. Il peut éprouver regret, remord ou satisfaction vis à vis des choix qu'il a fait, quand bien même il n'aurait pas métaphysiquement eu d'alternative.

Note que la formule de Sartre « être condamné à être libre » est facilement mal interprétée. Si elle paraît bien décrire l'inéluctabilité pour l'homme d'affronter des situations de choix où il devra

s'engager et assumer ses décisions, Sartre lui donne un sens autrement moins trivial. L'homme est libre parce que son essence est indéterminée : il existe avant d'avoir une essence, et c'est par son action qu'il détermine celle-ci. Il est donc condamné ontologiquement. Le fait qu'il soit impossible de ne pas se sentir libre n'est pas le cœur de son propos. [ATTENTION: reconstruction ex nihilo de la théorie de Sartre].

*Pour les sens (6, 7, 8, 9), voir ci dessous Liberté (politique)**

Liberté (politique)

Cet article est à combiner avec : Liberté (général) et Liberté (métaphysique)**

6. condition de l'homme qui n'est pas esclave
7. possibilité d'action reconnue à un individu par la loi
8. condition d'un pays indépendant des autres, établit en souverain
9. peuple, pays, ou nation qui a adopté la démocratie libérale

Au sens (6), historiquement premier, on dit « libre » l'homme qui n'est pas esclave. La liberté est alors une condition sociale. Elle dépend d'un contexte politique général, où la place de l'homme libre et sa différence d'avec les autres est spécifiée. La liberté est une condition aliénable : on peut perdre sa liberté et être réduit en esclavage.

En Grèce antique, la liberté se pense au sein d'une cité. L'homme libre est dit citoyen. La liberté politique est alors réservée aux *hommes* adultes de la cité : étrangers, femmes, et enfants ne sont pas libres. Si on pense souvent la liberté comme participation à la vie politique, cet attribut de l'homme libre n'est vrai qu'en démocratie.

L'époque moderne en vient progressivement à considérer la liberté comme un droit inaliénable. L'esclavage est inacceptable en tant que tel, et est progressivement aboli aux du XVIII^e au XX^e. La liberté est ainsi vue comme un droit de l'homme dans les démocraties contemporaines. Note toutefois que les dictionnaires sont assez silencieux sur l'esclavage des noirs, et, globalement, sur l'esclavage par les européens hors du cadre grec.

La disparition du statut légal d'esclavage ne s'accompagne pas d'une disparition des phénomènes de domination et de mise en esclavage « de fait » (non rémunération, usage de la force, etc.). On parle d'esclavage parfois « moderne » pour renvoyer à la condition de contrainte des individus qui, bien que juridiquement libres, sont concrètement dans un statut semblable aux esclaves.

Au sens (7), juridique et politique, on dit liberté la possibilité d'agir reconnue à un individu au sein d'une société donnée. La loi détermine quelles sont ces possibilités, et liberté est synonyme de « droit ». À la différence d'autres sens du mot, on peut ici parler de liberté au pluriel : il y a *des* libertés (expression, réunion, vote, &c.). V. Droit*

Certaines libertés sont communes à tous les individus vivant dans un cadre légal donné (liberté d'expression), d'autres supposent un statut particulier (droit de vote). Les membres d'une société n'ont pas tous les mêmes libertés (≠ majeur/mineur ; ≠ nationaux/étrangers ; ≠ de catégorie professionnelle ; ≠ élus/non élus, &c.).

Note que les régimes non démocratiques confèrent usuellement des libertés à leurs membres, en tant qu'ils régissent la société par le droit. Reste qu'un pouvoir qui s'autorise à outrepasser son propre cadre légal n'est pas considéré comme un « état de droit ». Les libertés n'y sont que facticement reconnues.

Marx a critiqué les libertés politiques offertes par la loi comme « formelles ». Le droit ouvre des possibilité de principes, mais leur réalisation est concrètement limitée par la situation économique et sociale de l'individu. Il oppose à cela une liberté « réelle », où l'individu jouit d'une pouvoir d'action tangible. Donner le droit de vote sans donner droit à l'éducation revient à conférer une liberté formelle : ceux à qui on la confère n'ont pas les moyens d'en disposer effectivement ; de même pour la concurrence entre produits en l'absence de moyens de financement suffisants.

Au sens (8), politique et historique, on dit « libre » un pays (ou territoire) qui dispose d'une

indépendance juridique et institutionnelle vis à vis d'autres. Un État institué en souverain est « libre », il n'est pas soumis à un pouvoir extérieur imposé à lui. Une telle liberté n'est pas l'indépendance économique, mais une indépendance politique.

Pendant la colonisation, la Tunisie n'était pas « libre » mais sous domination française. Les TOM ne sont pas libres, parce qu'ils n'ont pas d'indépendance intégrale envers la France. A contrario, la France reste libre dans l'Union Européenne, parce qu'elle a choisi d'y adhérer et peut s'en retirer.

Au sens (9), courant et politique, on dit parle de pays, de peuple, ou de nation « libre » pour désigner ceux qui ont adopté la démocratie libérale. Comme le précédent, cet usage n'est pas fondamental en philosophie, mais vaut d'être noté de par son caractère courant. L'expression « pays libre » est éventuellement polémique, et a souvent un sens confus.

Note que la notion politique de liberté n'est pas privilégiée par les dictionnaires. Si le sens (6) est mentionné, le sens (7) est minoré, quand il n'est pas absent. Les autres sens étant dénués de traitement, ou simplement évoqués. V. Liberté* et Liberté (métaphysique)* pour une explication de la situation.

Même si la liberté politique et civile est un objet de réflexion majeur de la philosophie politique, elle n'est pas d'emblée mise en avant dans la pensée de la liberté. On parlera plus facilement de *droit*, d'*État*, de *sujet*, de *citoyen*, et autres notions qui s'articulent avec celle de liberté.

Reste que, depuis le XVII^e, la question de la liberté est centrale en philosophie politique. Les pensées du contrat social sont des théories de la liberté individuelle et de la façon de la gérer socialement. Une large part des combats sociaux & politiques du XVIII^e au XX^e peut se lire comme revendication de libertés : liberté de s'exprimer, de voter, de s'associer, liberté de culte, &c.

Aujourd'hui, la liberté est peut être plus présente sous sa forme politique que métaphysique, que ce soit au sein ou hors des débats philosophiques. L'expérience des deux guerres mondiales et des régimes totalitaires n'est à ce titre pas à minorer dans la pensée de liberté. Par bien des aspects, le débat métaphysique « liberté ou déterminisme » semble d'une pertinence moindre au regard de l'histoire du XX^e siècle. La laïcisation de la société pouvant avoir participé par ailleurs à diminuer l'enjeu global de la controverse.

Liberté (annexe)

Degré de liberté. Plusieurs dictionnaires mentionnent l'idée de degré de liberté. Il ne suffirait pas de posséder un pouvoir de choix pour être dit « libre » au sens fort. On pense alors des stades, des niveaux ou degrés de liberté, ce selon plusieurs angles d'approche.

Un individu peut faire l'expérience d'une liberté psychologique, se penser libre, tout en étant fortement conditionné par des éléments sociaux, culturels, politiques extérieurs à lui. Il n'est alors plus auteur de son action : « dégrisé » des influences extérieures, il ne souhaiterait plus l'assumer ou regretterait de l'avoir faite.

Une telle situation d'aliénation se rencontre aussi bien lors de la prise de psychotropes (alcool, drogues) que dans l'action suggérée par la publicité ou la pression sociale (achat à la mode). Attention toutefois à ne pas confondre toute contrainte avec une contrainte aliénante. La contrainte aliénante préserve l'impression subjective d'être libre ou d'avoir agi de soi-même : ce n'est pas le cas de toute contrainte.

Une autre façon de penser des degrés de liberté se fait par rapport à la *volonté* ou aux *souhaits*. Être libre, c'est pouvoir faire ce que l'on veut sans obstacle. Caricaturalement, on est alors d'autant plus libre qu'on est riche et puissant – c'est à dire apte à faire s'effacer les obstacles éventuels. Cependant, on peut vouloir des choses par aliénation.

Le riche dominé par son désir est certes plus libre de le réaliser que le démuné, mais il n'est pas forcément aussi libre que le pauvre qui, ne pouvant satisfaire son désir, apprend à le maîtriser, à s'en détacher, bref, à s'en libérer. On a là le thème antique de l'esclave philosophe.

Voir la liberté en terme de *droits* (possibilité d'action garantie) permet de presque de quantifier la liberté. On est plus ou moins libre selon la nature et la quantité des droits reconnus, que ce soit par l'État, la communauté, ou une autre instance. De façon analogue, on peut penser la liberté en terme de *possibilités* offerte par la technique (plutôt que par les normes).

Les technologies dont on dispose nous rendent plus ou moins libre, et l'histoire va globalement dans le sens d'un accroissement de la liberté – cf. vitesse des transports & communication.

Ce thème de la technique libératrice est néanmoins contrebalancé par une vision de la technique asservissante. Au lieu d'augmenter nos libertés, les techniques nous rendraient dépendants, moins autonomes, voire nous aliéneraient – penser avec Google, voir le monde comme stock, réaliser des fantasmes délirants au lieu de les comprendre comme fantasmes, &c.

Liberté d'indifférence. Ou *libre arbitre d'indifférence* dans l'expression scolastique d'origine, trouvée chez Buridan. Conception selon laquelle l'homme est capable de se déterminer en présence de choix absolument indifférents⁶, sans différence subjective ou objective. La liberté se manifesterait dans ces contextes, et serait propre à l'homme (cf. dans la même situation, l'âne meurt). Descartes a critiqué la notion comme étant le plus bas degré de la liberté, car on choisit en l'absence de raison de choisir. Descartes soutient qu'il faut un motif d'action rationnel pour être libre.

Liberté rousseauiste. Du contrat social, I, 7 énonce la formule célèbre « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté ». Rousseau propose une théorie originale de la liberté : la liberté

6 On dirait « indiscernables ».

réside dans la constance et l'autonomie. On n'est pas libre en changeant (d'avis, de souhait, &c.). On est libre en suivant la règle qu'on s'est imposé à soi-même, y compris lorsqu'elle nous semble désagréable, contraignante, et qu'on souhaiterait ne pas s'y astreindre.

Cette vision de la liberté sera influente sur Kant, qui en reprendra les principes. Cette théorie est toutefois assez contre-intuitive : être libre, ce n'est plus pouvoir faire ce que l'on veut, c'est vraiment vouloir ce que l'on veut, et agir en conséquence.

Liberté, raison, passion. La thématique classique de la liberté tend à sur-représenter les passions, désirs, et affects au sein des contraintes à la liberté. L'affect est aisément perçu comme un aliénant, opposé à la liberté (passion amoureuse, colère, &c.). L'individu « hors-de-lui » de par ses affects n'est pas libre.

Cette présentation classique dessine une identification liberté / rationalité : être libre, c'est obéir à la raison, à la partie rationnelle de soi. Une telle appréhension admet une scission du sujet en deux pôles (raison/affect) et une évaluation normative de la valeur des pôles distingués. Son danger est d'interdire de penser la liberté de l'individu concret : ce qui est libre, c'est peut être plus la raison en moi que moi-même, individu concret.

Liberté négative / positive. Isaiah Berlin (†1997) pose une différence entre liberté négative, simple absence d'obstacle, et liberté positive, puissance d'agir effective. Cette distinction se retrouve dans plusieurs dictionnaires, mais pas toujours pour décrire la position de Berlin même.

S'il est intéressant de voir que certains cherchent à distinguer deux points de vue sur la liberté (passif/actif, négatif/positif), on gagne à ne pas utiliser cette distinction liberté négative / liberté positive. Selon les références, on lui fait dire *tout et n'importe quoi*.

Relativité de la liberté. [Réflexion personnelle]. À l'inverse de la tradition qui pense la liberté par rapport à l'individu « profond », à ce qu'il est « vraiment » (vs. aliénation, superficialité, affect), on peut penser la liberté par rapport à des caractères apparemment peu ancrés dans l'individu.

Ma liberté n'est pas indépendante du temps, du moment. On peut être plus libre à un moment qu'à un autre : en fonction des affects, de l'état (maladie, âge, &c.), en fonction, globalement, des propriétés qu'on a à ce moment.

Je suis plus libre avant d'avoir dépensé 10€ (pouvoir monétaire à l'usage indéterminé) qu'après (où je l'ai converti en quelque chose de déterminé). L'important est ici qu'on est pas toujours aussi libre en fonction du moment du temps (avant d'être majeur, après être sous tutelle, &c.).

Ma liberté est encore dépendante du lieu. On n'est pas libre en mer comme on l'est sur terre, ou encore dans l'espace. En tant que citoyen français, je suis plus libre en France et en Europe, où je dispose de droits liés à mon statut, que dans un pays dont je ne suis pas ressortissant.

La liberté n'est pas un élément fixe, rigide, mais un pouvoir fluctuant, susceptible de changer (moins de liberté, plus de liberté, une liberté de nature ou qualité différente). Plus généralement, il y a une relativité de la liberté par rapport à la fonction, au rôle qu'on assume.

Si on admet que les différents rôles sociaux (profession, politique, famille, ami) qu'on endosse sont liés à des droits (pouvoirs d'action) et des devoirs, ces rôles encadrent notre existence.

Ils se superposent sur nous : en fonction du rôle auquel on réfère, on ne disposera pas des mêmes contraintes ou des mêmes libertés. Certains rôles sont très encadrés juridiquement, politiquement, économiquement, ou pratiquement (homme politique) d'autres beaucoup moins

(père, ami, &c.).

Un médecin *en tant que médecin* dispose de libertés (prescriptions, accès à produits pharma) et de devoirs qu'il ne possède pas *en tant que citoyen, ami, père*. En tant que citoyen, il possède des droits, donc des libertés différentes.

Bibliographie

+ voir sur l'article en ligne : <http://dicophilo.fr/definition/liberte>